

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse  
**Herausgeber:** Technique agricole Suisse  
**Band:** 68 (2006)  
**Heft:** 11

## Inhaltsverzeichnis

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



**5**

## TA spécial

Perfectionner la récolte de pommes de terre



**8**

## Energie

La plus grande centrale de biogaz du pays



**12**

## Tracteur et technique

Le Michelin MultiBib

**Page de couverture:** La connivence entre le conducteur du tracteur et l'équipe de triage assure une récolte de pommes de terre optimale, avec beaucoup de travail manuel. (Photo: Ueli Zweifel)

## TA spécial

Les pommes de terre récoltées par une entreprise

## Energie

Biogaz: Nouvelle technique de séparation

## Tracteur et accessoires

Les promesses d'un nouveau pneu

## ASETA

Les cours de Grange-Verney

Interview du président de la Commission sectorielle 4

## Sous la loupe

Du champ... à l'oeuf à la coque

## TA actualité

Filtres à particules hors-jeu

## Nouvelles des sections

BE: cours pour permis F/G

VD: cours pour permis F/G

## Foires et expositions

Un avant-goût de l'AGRAMA

## ART 659

Systèmes de guidage parallèle pour tracteur

## Impressum

## Editorial

## Particules de diesel: Les choses s'animent!

La discussion relative aux particules de diesel s'anime. Ce printemps, l'ASETA décrivait pourquoi la part de particules de suie mise à charge de l'agriculture et la sylviculture par l'Office fédéral de l'environnement était fortement surestimée. Dans le cadre d'une conférence de presse, l'ASETA a rendu à l'Office fédéral chaque «morceau du gâteau de particules que l'agriculture contestait». Il va maintenant être consommé:

Une séance commune avec l'Office fédéral de l'environnement a eu lieu récemment. Il en est ressorti que la part agricole devait effectivement être corrigée – vers le bas bien évidemment. D'une part, les calculs sont fondés sur des éléments non fiables et des données chiffrées obsolètes, d'autre part, la technologie des moteurs des tracteurs et des machines agricoles récemment mis en service assure des émissions de particules de suie nettement plus favorables.

La décision de la Conférence des directeurs, de l'environnement (DTAP) prévoyant la mise au ban et l'interdiction des véhicules de l'agriculture, la sylviculture et la construction, à partir de 150 microgrammes de particules fines par m<sup>3</sup> d'air, est disproportionnée. Les éléments factuels relatifs aux émissions de suie de diesel sont (n'étaient) pas clairs et la faisabilité technique n'est pas (encore) avérée.

Mes exigences: premièrement: révision des chiffres excessivement élevés jusqu'à fin décembre 2006; deuxièmement: détermination de la faisabilité technique et économique avant d'entreprendre toute autre démarche politique. Au moins, quelque chose bouge. Lire également l'article consacré à l'équipement a posteriori de filtres à particules en page 18.

Jürg Fischer, Directeur ASETA